

**Foyer pour Travailleurs Migrants 12, chemin des Saints-Martin -
Aliénation à la SONACOTRA - Transfert des garanties d'emprunts
accordées par la Ville à la SA LOGIREL**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Pour financer la construction, par la Société LOGIREL, d'un foyer pour Travailleurs Migrants, 12 chemin des Saints-Martin, la Ville de Besançon a accordé sa garantie pour le remboursement des emprunts indiqués ci-après :

| Date délibération | Organisme prêteur | Montant garanti à hauteur de 100 % | Montant réalisé | Durée | Taux |
|-------------------|--------------------------------------|------------------------------------|-----------------|--------|---------|
| 4 novembre 1977 | Caisse de Prêts aux organismes d'HLM | 9 500 000 F | 4 704 500 F | 42 ans | 1,20 % |
| | | | 4 704 500 F | 42 ans | 1,20 % |
| 17 novembre 1978 | Caisse de Prêts aux organismes d'HLM | 500 000 F | 400 000 F | 42 ans | 1,20 % |
| 30 janvier 1981 | Caisse de Prêts aux organismes d'HLM | 1 600 000 F | 1 271 200 F | 43 ans | 1,20 % |
| 25 septembre 1981 | Caisse de Prêts aux organismes d'HLM | 136 200 F | 136 200 F | 20 ans | 18,30 % |

La gestion de ce foyer est assurée par la SONACOTRA. Or cette société a décidé d'entreprendre un vaste programme de réhabilitation de son parc immobilier. Dans le cadre de cette action, d'importants travaux de restructuration sur tous les logements-foyers sont envisagés.

Compte tenu des difficultés administratives et financières rencontrées lorsque l'immeuble n'est pas propriété du gestionnaire et des inconvénients que présente l'engagement de fonds propres sur patrimoine d'autrui, la SONACOTRA a proposé à la SA LOGIREL d'acquérir l'ensemble des logements-foyers lui appartenant et dont elle assure la gestion.

La SA LOGIREL a accepté cette proposition.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à décider le transfert à la SONACOTRA des garanties d'emprunts accordées à la SA LOGIREL.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.